

BUDGET VILLE

SYNTHESE DE LA DM N°1/2016

L'INVESTISSEMENT : 246 485

Les dépenses :

Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections : 127 095

Inscription de 3 nouveaux chantiers en régie : la plantation d'arbres sur les abords du boulevard de Broglie (matériaux : 25 000 € ; main d'œuvre : 4 000 €), la clôture de la parcelle de la régie de territoire (matériaux : 10 600 € ; main d'œuvre : 17 900 €) et l'aménagement de stationnements place Candoret (matériaux : 13 000 € ; main d'œuvre : 13 000 €). Inscription également de crédits supplémentaires pour plusieurs travaux en régie : la création d'une douche et d'une dalle béton PMR au plan d'eau (matériaux : 2 400 € ; main d'œuvre : 8 550 €), les travaux divers de voirie en régie (matériaux : 12 800 € ; main d'œuvre : 20 500 €), l'aménagement de la place du Souvenir Français (matériaux : 2 000 €) et le platelage bois de l'espace Ariccia (matériaux : 3 200 €). Annulation du chantier « fabrication de garde corps pour l'amphithéâtre de la zone de loisirs » pour - 6 100 € (matériaux : - 2 500 € ; main d'œuvre : - 3 600 €). Inscription d'une somme de 245 € au titre de la régularisation des amortissements des frais d'annonce suite à une intégration.

Les dépenses de ce chapitre sont égales aux recettes de fonctionnement inscrites aux chapitres 040 et 042.

Chapitre 041 : opérations patrimoniales : 39 195

Les opérations patrimoniales sont des écritures d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement et sont égales en dépenses et en recettes. Elles correspondent au montant des intégrations des études pour 20 085 € (de 2010 à 2015), des annonces pour 8 210 € (de 2011 à 2016) et de la parcelle AB 115 racheté à l'EPF SMAF pour 10 900 €.

Chapitre 13 : subventions d'investissement : 4 500

Il s'agit du remboursement de l'avance d'une subvention ANRU perçue au titre de la création des jardins partagés au cœur de la coulée verte.

Chapitre 20 : immobilisations incorporelles : - 8 000

Inscription de crédits nouveaux pour la réalisation d'une étude hydraulique sur le secteur Hélios suite à une coulée de boue pour 5 000 €. Annulation des crédits consacrés à l'étude de réhabilitation du local à bateaux pour - 6 000 €, et révision à la baisse des inscriptions budgétaires dédiées à l'étude de l'épicerie sociale (- 3 000 €) et aux annonces et insertions (- 4 000 €).

Chapitre 204 : subventions d'équipement versées : 15 000

Cette somme complète les crédits déjà inscrits au titre de la subvention d'équipement au SIEG pour l'éclairage public.

Chapitre 21 : immobilisations corporelles : 70 840

- Inscription d'une somme de 12 000 € pour permettre l'échange d'une parcelle entre la commune et Monsieur GURY (contrepartie en recettes inscrite au chapitre 024), et de 6 000 € pour l'acquisition de terrains bâtis en vue de régulariser un virement de crédit opéré en cours d'exercice.
- Construction d'un mur rue des Rivaux (35 000 €), mise en place de la commande par badge du portail du CTM et de la régie de l'Eau (1 200 €), installation de volets roulants sur le bâtiment du service environnement (1 400 €), remise en service du tintement des cloches de l'église (2 000 €) et installation de visiophones à l'entrée des écoles (15 000 €).
- Acquisition diverses : 2 050 € pour l'installation d'un radar pédagogique rue Jules Ferry, 650 € pour l'acquisition d'un ordinateur portable à la maternelle Bournel, 14 500 € pour le remplacement de la sonorisation de la salle du conseil, 790 € pour l'achat d'un nettoyeur haute pression au service manifestations et 2 050 € pour l'acquisition de réciprocatours au service voirie.
- Révision à la baisse des travaux d'enrobés sur l'ancien restaurant scolaire Bournel : - 21 800 €.

Chapitre 23 : immobilisations en cours : - 2 145

- Changement d'affectation des crédits : une enveloppe de 24 000 € sur les travaux liés au déménagement de la mairie décentralisée est désormais affectée aux travaux des nouveaux locaux de la police municipale.
- Inscription de 5 500 € supplémentaires pour le terrassement du terrain de pétanque près du nouvel amphithéâtre.
- Inscription de chantiers nouveaux : la rénovation de la toiture de la maternelle Aubrac pour 4 500 €, la réalisation d'un béton désactivé sur l'amphithéâtre de la zone de loisirs pour 40 000 €, l'aménagement de places de stationnement avenue du maréchal Leclerc pour 42 000 € et l'installation de bornes de stationnement face au Jardin des Ptits Potes pour 6 000 €.
- Révision à la baisse de différentes lignes budgétaires suite aux attributions de marchés et aux travaux achevés : - 2 500 € sur les démolitions de maisons, - 11 000 € sur le remplacement des menuiseries extérieures de l'élémentaire L. Dhermain, - 15 000 € sur les travaux du hall de l'école de musique,

- 5 000 € sur les plafonds des vestiaires de la plaine de jeux, - 15 000 € sur les travaux au Jardins des P tits Potes, - 11 645 € sur l'aménagement de la place des Dômes et - 40 000 € sur les travaux divers de voirie.

Les recettes :

Chapitre 024 : produits des cessions d'immobilisations : 2 740

Il s'agit de ventes nouvelles pour 8 000 € (parcelles BS 17 et CS 59), d'une baisse des recettes attendues pour - 17 260 € (appartement ex gendarmerie : - 20 000 € ; délaissé RFF et transports Fontanon : - 2 500 € ; talus parcelle CS 58 : + 5 240 €) et de l'inscription d'un échange de parcelles entre la commune et Monsieur GURY pour 12 000 € (contrepartie de la dépense inscrite au chapitre 21)

Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections : 245

Il s'agit de la contrepartie liée à la régularisation des amortissements des frais d'annonce suite à une intégration.

Chapitre 041 : opérations patrimoniales : 39 195

Voir les dépenses du même chapitre.

Chapitre 10 : dotations, fonds divers et réserves : 46 615

Il s'agit d'un complément d'inscription sur le FCTVA pour 46 615 €.

Chapitre 13 : subventions d'investissement : 139 500

Inscription d'une partie la subvention FSIL (fonds de soutien à l'investissement local) pour le remplacement des menuiseries extérieures dans les écoles pour 27 000 € (quote part de subvention portant sur les travaux effectifs de 2016), des subventions ANRU au titre des travaux de l'épicerie sociale à hauteur de 15 000 € et de la place de Lichtenfels pour 50 000 € et enfin, inscription de la subvention FIC (fonds d'intervention communal) pour les travaux de rénovation du complexe JL Bertrand à hauteur de 47 500 €.

Chapitre 21 : immobilisations corporelles : 5 690

Il s'agit d'une écriture de réimputation pour des frais de notaire passés à tort en investissement (3 900 €) et de l'inscription d'une recette exceptionnelle au titre de la non restitution d'une retenue de garantie à l'entreprise EDEC pour sa participation en 2008 aux travaux de construction d'un logement de fonction pour le gardiennage du stade Gardet (1 790 €).

Chapitre 23 : immobilisations en cours : 12 500

Il s'agit de l'encaissement de la retenue de garantie de l'entreprise ACMG suite aux travaux réalisés en 2008 pour l'extension du complexe F. Lavergne.

LE FONCTIONNEMENT : 445 805

Les dépenses :

Chapitre 011 : charges à caractère général : 208 920

Les inscriptions correspondent au montant des fournitures relatives aux travaux en régie inscrits en investissement pour 66 500 €, à un supplément de 35 000 € pour les dépenses d'alimentation du restaurant scolaire, à l'achat de fournitures diverses pour l'aménagement de poste de travail pour 3 000 €, à l'acquisition d'un kit éducatif pour les écoles élémentaires pour 1 710 €, au travaux de réparation du parquet de la scène de la Coloc pour 64 000 € (prise en charge totale par l'assurance), au remplacement d'un extracteur radiant du gymnase R. Boisset pour 2 000 € et à un complément de 600 € pour faire face aux charges d'honoraires du restaurant scolaire.

On retrouve également parmi ces demandes la somme de 3 900 € au titre de la régularisation des frais de notaire passés à tort en investissement, un supplément de 19 100 € pour les frais d'actes et de contentieux, une inscription de 3 700 € pour le gardiennage de la foire Saint Maurice et du marché de Noël, un complément de 27 000 € pour les prestations consacrées aux activités éducatives et une diminution de crédits de - 17 590 € réparties sur plusieurs lignes (- 790 € sur le petit matériel du service manifestations, - 650 € sur le petit équipement des maternelles, - 600 € sur le petit matériel de la Maison des Citoyens, - 4 300 € sur le lavage des vitres des bâtiments communaux, - 10 000 € sur les annonces et insertions, - 600 € sur les dépenses de fêtes et cérémonies du restaurant scolaire et - 650 € sur les crédits consacrés aux animations de la Maison des Citoyens).

Chapitre 012 : charges de personnel : - 3 000

Il s'agit d'une diminution des crédits de la ligne consacrée au frais de pharmacie et de médecine du travail.

Chapitre 014 : atténuation de produits : 32 160

Il s'agit d'un complément pour le reversement du fonds de péréquation intercommunal et communal.

Chapitre 65 : autres charges de gestion : 204 125

Ces inscriptions concernent les subventions aux associations pour les mises à disposition de personnel pour 216 515 €, une enveloppe de 5 770 € supplémentaires au titre des subventions des classes natures élémentaires et une somme de 1 250 € pour le versement d'une subvention à l'association ITSRA (Institut de Travail Sociale de la Région Auvergne). Elles mettent également en avant des diminutions de crédits : - 4 650 € pour la contribution au SIEG, - 11 060 € au titre du remboursement des impôts foncier à l'EPF SMAF et - 3 700 € sur l'enveloppe de subvention exceptionnelle en direction des associations diverses.

Chapitre 67 : charges exceptionnelles : 3 600

Cette somme permet d'annuler des titres sur exercices antérieurs émis à tort (TLPE).

Les recettes :

Chapitre 014 : Atténuation de charges : 4 000

Il s'agit d'une inscription complémentaire au titre du remboursement sur rémunération du personnel.

Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections : 126 850

Il s'agit du montant des travaux en régie, matériaux et main d'œuvre (voir chapitre 040 en dépenses d'investissement).

Chapitre 70 : produits des services : 329 450

Inscription du montant du remboursement des mises à disposition de personnel par les associations pour 216 515 €, du remboursement d'assurance pour la scène de la Coloc pour 64 000 €, de recettes supplémentaires concernant le restaurant scolaire pour 11 000 €, d'une hausse de la participation des familles pour l'accueil périscolaire à hauteur de 19 000 €, d'une recette de location de matériel du service manifestations pour 1 610 €, du remboursement de la main d'œuvre par le Camping pour des travaux en régie effectués par du personnel communal à hauteur de 5 000 € et de remboursement divers pour 12 325 € (assurance et autres redevables).

Chapitre 73 : impôts et taxes : - 12 965

Il s'agit d'une diminution des recettes de taxes foncières et d'habitation pour - 20 000 € compensée en partie par une inscription complémentaire sur les droits de mutation à hauteur de 7 035 €.

Chapitre 74 : dotations, subventions et participations : - 37 090

Inscription de recettes supplémentaires au titre de la compensation des taxes foncières pour 14 020 €, de la participation de l'État à des actions de soutien en faveur de la politique de la Ville pour 17 050 € (solidarités numériques, vacance pour tous, bourses au permis de conduire, cafés citoyens, ...), de la participation du Département au fonctionnement du restaurant scolaire pour 6 000 €, de la participation de la CAF aux actions menées par l'accueil périscolaire et l'accueil jeunes pour 50 590 € et de la participation des bailleurs sociaux pour la médiation sociale pour 10 400 €.

Diminution des lignes suivantes : dotation forfaitaire (- 69 900 €), compensation au titre de la taxe professionnelle (- 3 050 €) et compensation au titre de la taxe d'habitation (- 62 200 €).

Chapitre 77 : produits exceptionnels : 35 560

Il s'agit de l'encaissement des pénalités de retard appliquées à l'entreprise responsable des travaux du skate parc pour 9 000 €, à un remboursement d'avoir sur les consommations d'eau du groupe scolaire L. Aubrac pour 7 060 € et à différentes recettes exceptionnelles du service juridique pour 19 100 € (indemnisation, condamnation, bilan de gestion positif de l'OPHIS).